



Le 2 septembre 2020

Les DDI post transfert à l'Intérieur : FO porte ses positions auprès de la nouvelle SGG

Première organisation au sein des Directions Départementales Interministérielles, FO était reçue le 1^{er} septembre 2020 par Claire Landais, nouvelle Secrétaire Générale du Gouvernement. Cette rencontre répond à un engagement obtenu de sa part lors du dernier CT des DDI (en savoir plus [ICI](#)).

Rappel des épisodes précédents:

Le gouvernement Philippe avait engagé dans le cadre du programme « Action Publique 2022 » **un vaste chantier de refonte des modalités de pilotage et de structuration de l'État territorial**, dont notamment le transfert du pilotage des DDI de Matignon vers le seul ministère de l'Intérieur, la mise en place de Secrétariats Généraux Communs et la modification du format et missions de certaines directions régionales et départementales (en particulier création de Directions Départementales

du Travail, de l'Emploi et des Solidarités en lieu et place des DDCS). Le tout complété par une dose de modularité territoriale, d'inter-départementalisation des missions.

A la demande notamment de FO (en savoir plus [ICI](#)), résolument opposée à ce nouveau mécano administratif, **ces différentes réformes dont l'échéance de mise en œuvre était fixée à l'été 2020 ont été reportées au 1^{er} janvier 2021 en raison du contexte sanitaire.**

L'actualité estivale :

Au niveau local, le mot d'ordre relatif à l'arrêt des réformes a été respecté à géométrie variable (de nombreux préfets ont tenté de poursuivre les démarches de préfiguration des SGC).

Au niveau national, suite au remaniement gouvernemental, le CT des DDI du 9 juillet (en savoir plus [ICI](#)) a permis de **faire acter que les arbitrages rendus sur l'organisation territoriale de l'État dans les dernières heures du gouvernement Philippe n'engageaient pas automatiquement le nouveau**

Premier ministre. Premier ministre dont le cabinet a été rendu destinataire des éléments d'analyse produits par FO à l'issue de cette première phase de crise sanitaire en DDI (retrouvez ci-après [nos éléments de diagnostic](#), confortés par [l'expression des agents](#)). Retrouvez ce que l'on sait de la vision de l'État territorial « version Castex » confrontée aux décisions de son prédécesseur [ICI](#).

Pour FO, les enseignements issus de la crise sanitaire (malheureusement pas endiguée) **doivent re-questionner les réformes en DDI !**

Sauf que la première décision du nouveau gouvernement **a été de confirmer le transfert du pilotage des DDI au seul ministère de l'Intérieur**, contre l'avis des OS représentatives en DDI, contre l'avis des agents des DDI (en savoir plus [ICI](#)). Pour connaître plus précisément les effets de ce transfert, retrouvez notre synthèse [ICI](#).

Alors pourquoi cette rencontre ?

Comme depuis 2010, **FO continuera de défendre les DDI et leurs agents auprès du ministère de l'Intérieur en tant que nouveau pilote officiel du dialogue social (dès lors qu'il aura été en mesure de reconstituer les instances nationales!)**.

Pour autant, **nous avons confirmé notre demande d'entretien auprès de la Secrétaire Générale du Gouvernement pour porter nos arguments et obtenir des réponses** sur :

- les arbitrages du Premier ministre relatifs à l'organisation territoriale de l'État ;
- les mesures à mettre en place pour garantir un pilotage interministériel réellement interministériel du Ministère de l'Intérieur.

Concernant la réforme de l'organisation territoriale de l'État :

FO reste fondamentalement attachée **au maintien de directions départementales de plein exercice, connectées avec les différents ministères**. Cela passe par :

- **le maintien de secrétaires généraux dans chacune des DDI**, ayant en particulier compétence RH
- **le maintien d'une capacité pour les directeurs à animer un dialogue social dans leur direction** (respect des prérogatives des Comités Techniques locaux et de la représentativité des élus dans chaque structure)
- **l'identification d'une animation propre au réseau des DDI et du dialogue social central pour les DDI** (non fusionné avec les Préfectures)
- **le rejet de certaines propositions préfectorales « exotiques »** qui amèneraient à une illisibilité de l'organisation de l'État d'un département à un autre
- **la non opposition entre niveau départemental et régional** (opposition à l'extension du périmètre des SGC aux directions régionales et au transfert dogmatique d'effectifs ou de parties de directions régionales)
- **la nécessité de disposer de certains signaux concrets consolidant la vocation technique des DDI**, comme par exemple confirmer le rôle de délégué adjoint de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires aux DDT(M).

Concernant le pilotage interministériel des DDI :

Pour donner corps à la notion de « corde de rappel » utilisée à plusieurs reprises par la SGG lors du CT des DDI du 23 juillet 2020, **FO exige la mise en place de dispositifs permettant :**

- **que Matignon reste présent sur le cheminement de la nomination des directeurs** qui doit rester à dimension interministérielle, ainsi que dans la durée sur les Secrétaires généraux communs ;
- **qu'une feuille de route annuelle de l'animation interministérielle des DDI par le MI, contradictoire avec les différents ministères, soit présentée et suivie en CT des DDI** en présence d'un représentant du SGG.

A retenir de cette audience...

Visiblement à l'écoute de la plupart de nos arguments, la Secrétaire générale du gouvernement a indiqué :

- Que **l'animation des DDI par le ministère de l'Intérieur était bel et bien une responsabilité nouvelle** que ce dernier devrait aborder comme au bénéfice des autres ministères.
- Que **Matignon continuerait à s'intéresser à la question de l'État territorial**, non pas en termes de pilotage opérationnel, mais en termes de veille sur certains indicateurs généraux (en conférence des SG, en Conférence nationale de l'administration territoriale de l'État, dans le suivi de la nomination des directeurs, voire en participation ponctuelle au CT des DDI).
- Que **la question du maintien de la présence de compétences techniques au niveau départemental était fondamentale**, et que les moyens nécessaires devaient être renforcés.

FO prend acte de ces ouvertures dont elle jugera dans la durée de leur traduction concrète.

Concernant les réformes de l'Organisation Territoriale de l'État, la SGG indique qu'à ce stade, **le gouvernement n'avait pas statué sur la poursuite des réformes engagées par son prédécesseur...mais pas non plus sur leur arrêt !** Ce qui explique que les préfigurations se poursuivent dans le désordre le plus complet. Dans ce cadre, rappelant son jugement sur ces différentes réformes que les enseignements de la crise devraient re-questionner, FO demande une clarification rapide (arrêt ou a minima report) pour permettre aux agents et aux services de disposer d'une « règle du jeu » transparente.

Secrétariats généraux communs (en métropole et Outre-Mer), nouvelles Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et des Solidarités, arbitrages sur les missions liées à la sécurité alimentaires, transferts de missions,... autant de sujets qui méritent le temps de la réflexion et du recadrage avant d'aboutir au grand désordre !